

# COMMUNE DE CROTELLES

## PROCES-VERBAL

### Séance du 07 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept janvier, à 20 heures

Le conseil municipal de la commune de Crotelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Madame Véronique BERGER, Maire

Etaient présents : M. BAHE Valentin, Mme ROUSSELET Sabine, Mme BERTAULT Angèle, Mme AVIRON Maryse, Mme BEAL Sophie , Mme BOSSELUT Pascale , M. CROSNIER Jérémie, M. GAULT Yohan, M. MAHE Pascal, M. VECCHI Armand, M. PILLON Damien, M. MESSON Rémi, M. PROUST Emilien

Absents excusés : M. Ramon FERREIRO qui donne procuration à Mme BERGER Véronique

Formant la majorité des membres en exercice.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16/12/2020 :

Madame Le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2020, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, approuve le procès-verbal du 16/12/2020.

### CREANCES ETEINTES :

Dans le cadre des créances éteintes présentées par Monsieur de Trésorier, il est nécessaire de passer les écritures suivantes, au sein de la section de Fonctionnement du Budget de l'Eau :

Article	Montant
6542	- 280,68

Dans le cadre des créances éteintes présentées par Monsieur de Trésorier, il est nécessaire de passer les écritures suivantes, au sein de la section de Fonctionnement du Budget de l'Assainissement :

Article	Montant
6542	- 238,26

**Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ces écritures.**

## **CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

Dans le cadre des créances irrécouvrables présentées par Monsieur de Trésorier, il est nécessaire de passer les écritures suivantes, au sein de la section de Fonctionnement du Budget de l'Eau :

<b>Article</b>	<b>Montant</b>
6541	- 235,71

Dans le cadre des créances irrécouvrables présentées par Monsieur de Trésorier, il est nécessaire de passer les écritures suivantes, au sein de la section de Fonctionnement du Budget Commune :

<b>Article</b>	<b>Montant</b>
6541	- 0,78

Dans le cadre des créances irrécouvrables présentées par Monsieur de Trésorier, il est nécessaire de passer les écritures suivantes, au sein de la section de Fonctionnement du Budget de l'Assainissement :

<b>Article</b>	<b>Montant</b>
6541	- 191,88

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces écritures comptables.**

## **RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDES RGPD**

Madame Le Maire expose que dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires, la commune de Crotelles a adhéré à un groupement de commandes par le biais d'une convention signée au mois de mai 2018 avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France.

Suite à la passation de notre contrat avec le prestataire Cosoluce nous avons engagé une prestation relative à la dématérialisation des actes.

De ce fait, il est nécessaire de se retirer du groupement de commandes.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,  
Décide : le retrait au groupement de commandes de la Mairie de Crotelles ainsi que l'annulation de la convention passée.**

## **PARCELLES CADASTRALES MISES EN VENTE**

Madame Le Maire expose que dans le cadre de la mise en place du nouveau PLUi, deux parcelles appartenant à la commune de Crotelles sont constructibles. Il s'agit de la parcelle ZH 48 et de la parcelle ZE 133.

Un agent immobilier doit venir faire une estimation gracieuse, une prise de contact par la suite avec le Notaire de Monnaie est prévue en ce début d'année.

**Le Conseil Municipal, après délibération approuve la vente de ces deux parcelles avec 9 voix pour, 4 abstentions et 2 voix contre.**

**La séance est levée à 21 h 05**

<b>BAHÉ Valentin</b>		<b>MAHE Pascal</b>	
<b>ROUSSELET Sabine</b>		<b>VECCHI Armand</b>	
<b>BERTAULT Angèle</b>		<b>PILLON Damien</b>	
<b>AVIRON Maryse</b>		<b>MESSON Rémi</b>	
<b>BEAL Sophie</b>		<b>PROUST Emilien</b>	
<b>BOSSELUT Pascale</b>		<b>BERGER Véronique</b>	
<b>CROSNIER Jérémie</b>		<b>BERGER Véronique pour Ramon FERREIRO</b>	
<b>GAULT Yohann</b>			